



Guide: Assurance Perte de Gain

Maladie et Accident pour Médecins Indépendants

Médilac
Consulting

Qu'est-ce que l'assurance perte de gain?

L'assurance perte de gain protège les professionnels indépendants, comme les médecins en Suisse, contre les conséquences financières d'une maladie ou d'un accident prolongé, assurant la continuité de leurs revenus.

Protection Essentielle

Bien que non obligatoire en Suisse pour les indépendants, elle est fortement recommandée pour sécuriser votre avenir financier et celui de votre pratique médicale.

Sécurité Financière

Elle garantit un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travail, couvrant vos dépenses personnelles et professionnelles et évitant une interruption d'activité.

Continuité des Revenus

Assure la stabilité économique, permettant aux médecins de se concentrer sur leur rétablissement sans le stress d'une perte de revenus.

Pourquoi est-elle indispensable pour les médecins indépendants?

Pour un médecin indépendant en Suisse, l'assurance perte de gain n'est pas un luxe, mais une nécessité absolue pour plusieurs raisons fondamentales.



Absence de Maintien de Salaire

Contrairement aux salariés, vous ne bénéficiez pas d'un employeur qui maintiendrait votre revenu. La cessation d'activité signifie une perte sèche de revenus.



Charges Fixes Élevées

Loyer du cabinet, salaires des assistants, amortissement des équipements... Vos dépenses fixes persistent, même en cas d'incapacité de travailler.



Responsabilité Envers les Patients

Une interruption forcée de votre activité peut compromettre la continuité des soins et la relation de confiance avec vos patients.



Pérennité de la Pratique

Sans cette assurance, la viabilité à long terme de votre cabinet serait gravement menacée, mettant en péril des années d'investissement et de travail.

Les Deux Types de Couverture

L'assurance perte de gain pour les indépendants se décline en deux piliers distincts, chacun offrant une protection essentielle.

1. Assurance Indemnité Journalière Maladie (IJM)

Cette couverture garantit un revenu de remplacement en cas d'incapacité de travailler due à une maladie. Vitale pour les indépendants, elle pallie l'absence de maintien de salaire typique des employés.

2. Assurance Accidents

Elle protège contre la perte de revenu suite à un accident. Contrairement aux salariés couverts par la LAA, les médecins indépendants doivent souscrire leur propre assurance accidents pour une protection complète.



Éléments Clés à Considérer

Lors du choix de votre assurance perte de gain, plusieurs facteurs essentiels doivent être pris en compte pour une couverture adaptée à vos besoins spécifiques et à votre situation financière.



Délai d'Attente

Cette période détermine le moment où les indemnités commencent à être versées après le début de l'incapacité de travail (typiquement 30, 60 ou 90 jours). Un délai plus long réduit votre prime.



Montant de l'Indemnité

Il s'agit du revenu de remplacement que vous recevrez, généralement exprimé en pourcentage de votre dernier revenu (souvent autour de 80%). Il doit couvrir vos dépenses fixes et personnelles.



Durée de Versement

Cette option définit la durée maximale pendant laquelle les indemnités peuvent être versées. Elle peut varier de 720 jours à une couverture jusqu'à l'âge de la retraite, selon le contrat choisi.



Franchise / Déductible

Similaire à une franchise d'assurance, c'est le montant ou la période que vous assumez avant que l'assurance ne commence à payer. Un montant plus élevé peut diminuer la prime.

Avantages Fiscaux Significatifs

En Suisse, les primes d'assurance perte de gain peuvent constituer un avantage fiscal non négligeable pour les professionnels indépendants, y compris les médecins. Ces primes sont généralement **déductibles des revenus imposables** en tant que dépenses professionnelles.

Cette déductibilité fiscale a pour effet de **réduire le coût effectif** de votre assurance, rendant cette protection essentielle encore plus accessible et avantageuse sur le plan financier.

- Il est fortement recommandé de consulter un conseiller fiscal pour évaluer votre situation personnelle et maximiser les avantages fiscaux liés à votre assurance perte de gain.

Gestion Professionnelle et Accompagnement

Au-delà de l'indemnisation financière, les assureurs de pointe offrent un soutien professionnel essentiel aux médecins indépendants, allégeant ainsi le processus de rétablissement.



Gestion de Cas

Des gestionnaires de cas expérimentés vous accompagnent personnellement, coordonnant les démarches administratives et médicales pour une approche sans souci.



Soutien par des Care Managers

Ces experts veillent à votre bien-être et à l'organisation de votre parcours de rétablissement, du diagnostic à la réintégration professionnelle.



Planification du Retour au Travail

Un plan personnalisé est mis en place pour faciliter votre reprise progressive d'activité, en tenant compte de votre état de santé et de vos besoins.



Coordination Médicale Optimale

L'assurance assure une collaboration fluide entre les différents professionnels de la santé impliqués, garantissant la meilleure prise en charge.

Ce soutien holistique permet au médecin indépendant de se concentrer pleinement sur sa guérison, sans le fardeau des contraintes organisationnelles et administratives.

Points d'attention lors de la souscription

La souscription à une assurance perte de gain est une décision cruciale. Prenez le temps d'analyser ces éléments pour vous assurer une couverture optimale et adaptée à votre situation.

1 Évaluez vos Besoins Réels

Déterminez précisément votre revenu mensuel idéal et toutes vos charges fixes (loyer du cabinet, salaires des assistants, amortissements, dépenses personnelles) pour définir un montant d'indemnité journalière juste et suffisant.

2 Analysez vos Réserves Financières

Calculez combien de temps vos économies personnelles et professionnelles peuvent couvrir vos dépenses en cas d'interruption d'activité. Cette analyse est primordiale pour choisir le délai d'attente adéquat.

3 Choisissez le Délai d'Attente Approprié

Un délai plus court (par exemple, 30 jours) garantit une protection rapide mais entraîne des primes plus élevées. Un délai plus long (90 jours ou plus) réduit les primes mais exige des réserves suffisantes pour la période non couverte.

4 Vérifiez le Montant de la Couverture

Assurez-vous que l'indemnité journalière proposée couvre au minimum 80% de votre revenu habituel et toutes vos dépenses essentielles, afin de maintenir votre niveau de vie et la pérennité de votre cabinet.

5 Examinez les Exclusions et Maladies Préexistantes

Lisez attentivement les conditions générales du contrat pour comprendre ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas. Une attention particulière doit être portée aux exclusions et à l'impact des affections antérieures.

6 Comparez les Offres des Assureurs

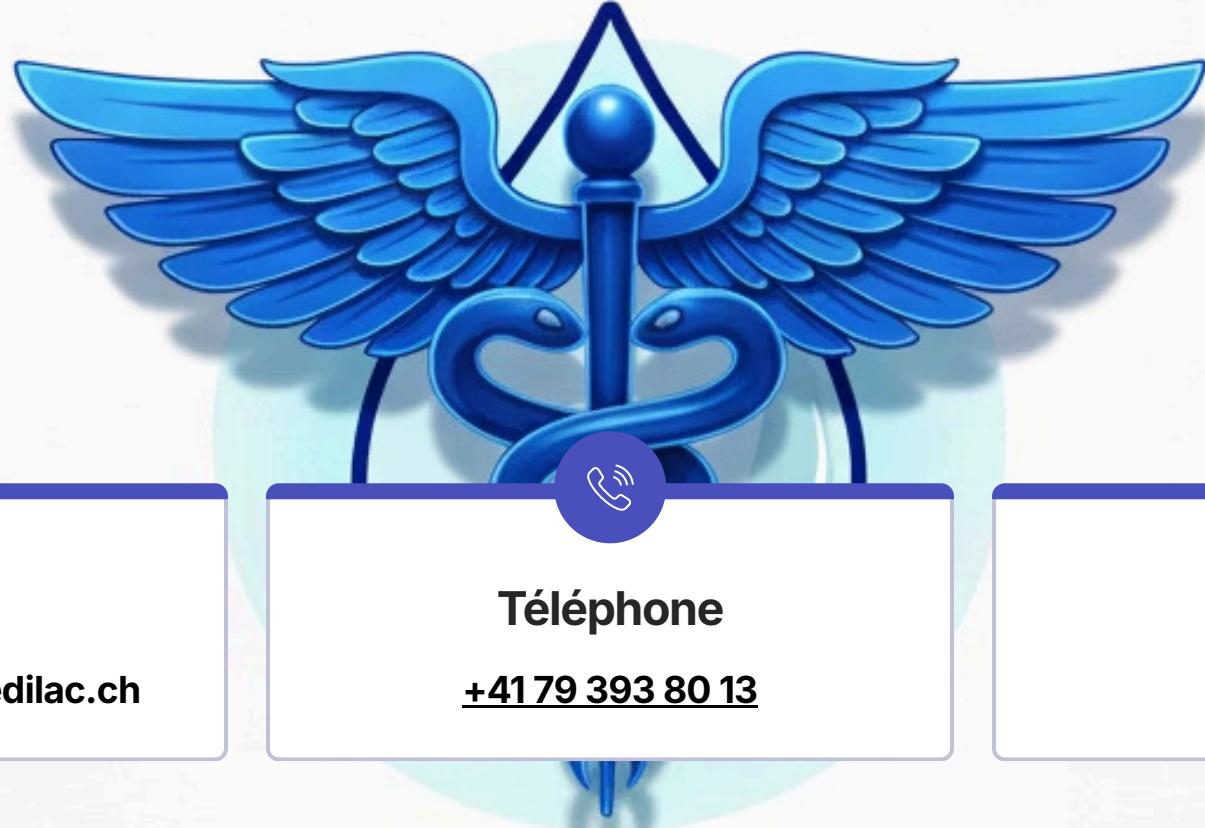
Ne vous contentez pas de la première proposition. Comparez les garanties, les primes, les services d'accompagnement et la réputation de plusieurs assureurs pour trouver le contrat le plus avantageux et le plus fiable.



En Conclusion

Pour les médecins indépendants en Suisse, l'assurance perte de gain est une protection indispensable. Elle garantit votre sécurité financière et vous procure une tranquillité d'esprit inestimable face aux imprévus de la vie.

C'est un investissement stratégique dans la durabilité de votre pratique professionnelle et le maintien de votre bien-être personnel. Ne laissez pas une interruption d'activité compromettre votre avenir.



Email

vincent.limbach@medilac.ch



Téléphone

[+41 79 393 80 13](tel:+41793938013)



LinkedIn

[Profil LinkedIn](#)

Médilac Consulting